

N° 5327⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI**établissant un système d'échange de quotas d'émission
de gaz à effet de serre**

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Avis de la Chambre des Employés privés sur l'amendement gouvernemental.....	1
– Dépêche du Président de la Chambre des Employés privés au Ministre de l'Environnement (18.11.2004).....	1
2) Avis de la Chambre d'Agriculture sur l'amendement gouver- nemental	2
– Dépêche du Président de la Chambre d'Agriculture au Ministre de l'Environnement (23.11.2004)	2

*

**AVIS DE LA CHAMBRE DES EMPLOYES PRIVES
SUR L'AMENDEMENT GOUVERNEMENTAL****DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES EMPLOYES PRIVES
AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

(18.11.2004)

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 18 octobre 2004, réf.: CF/rn, vous avez bien voulu nous transmettre les amendements relatifs au projet de loi établissant un système d'échanges de quotas de gaz à effet de serre.

Nous souhaitons formuler l'observation suivante sur le mode de financement du fonds de financement des mécanismes de Kyoto.

Il apparaît que le fonds sera alimenté par des dotations budgétaires annuelles, par le produit de la vente de crédits d'émission et par des dons.

Au-delà des problèmes éthiques liés aux mécanismes de flexibilité (instauration du rachat ou de la vente de droits de polluer), notre Chambre constate avec étonnement qu'il revient à la collectivité de financer en partie ce fonds à hauteur de cinq millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2005.

En cas d'allocation gratuite des droits d'émissions financés par ce fonds, les contribuables paieraient donc pour que les entreprises puissent continuer à polluer. Il serait dès lors impératif que l'action du fonds porte sur l'ensemble de l'économie nationale et qu'il ne profite surtout pas uniquement à quelques entreprises „affranchies“.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des Employés Privés,

Le Directeur,
Norbert TREMUTH

Le Président,
Jean-Claude REDING

**AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
SUR L'AMENDEMENT GOUVERNEMENTAL**

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

(23.11.2004)

Monsieur le Ministre,

La Chambre d'Agriculture a analysé l'amendement au projet de loi sous rubrique en sa séance plénière du 11 novembre 2004.

Elle n'a pas d'observations particulières à formuler.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Chambre d'Agriculture,

Le Secrétaire général,

Robert LEY

Le Président,

Marco GAASCH